



Formulaire de demande de renseignement contraignant en matière d'origine (RCO)

(veuillez lire la notice d'utilisation ci-jointe)

1. Demandeur (Nom et adresse complète)	2. Titulaire désigné du RCO (Nom et adresse complète, uniquement si autre que demandeur)
3. Cadre légal <input type="checkbox"/> Article 59 CDU (origine non-préférentielle) <input type="checkbox"/> Article 64 CDU (origine préférentielle): pays tiers concernés par les échanges préférentiels:	
4.(a) Description des marchandises	4.(b) Classement tarifaire (code à 8 chiffres)
5. Composition des marchandises *	6. Prix sortie-usine *
7. Pays d'origine sollicité par le demandeur	
8. Règle considérée comme remplie * (veuillez justifier en utilisant par exemple la terminologie suivante: matériaux principaux utilisés, pays d'origine, position SH / code NC, valeur)	
9. Pièce(s) jointe(s) à la demande en vue de faciliter l'émission du RCO (veuillez cocher la/les case(s) appropriée(s)) * <input type="checkbox"/> Échantillons <input type="checkbox"/> Photos <input type="checkbox"/> Diagrammes <input type="checkbox"/> Brochures <input type="checkbox"/> Autres: _____	



10. Avez-vous déjà sollicité des RCO pour des marchandises identiques ou similaires au Luxembourg ou dans un autre État Membre de l'Union ? *(veuillez cocher la case appropriée)*

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

11. Êtes-vous au courant de l'existence dans un autre État Membre de RCO ou RTC émis pour ces marchandises ou des marchandises similaires ? *(veuillez cocher la case appropriée)*

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

12. Je déclare que les informations fournies dans la demande sont, à ma connaissance, correctes et complètes. Je suis disposé(e) à fournir une traduction si besoin et consent(e) à ce que toutes les informations fournies, hormis celles indiquées comme confidentielles, soient enregistrées dans la base de données prévue par la législation.

Nom: _____ **Téléphone:** _____

Courriel: _____

Date: _____ **Signature:** _____

Base légale :

Règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union (CDU)

Règlement délégué (UE) 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 complétant le règlement (UE) n°952/2013 du Parlement européen et du Conseil au sujet des modalités de certaines dispositions du code des douanes de l'Union

Règlement d'exécution (UE) 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 établissant les modalités d'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant le code des douanes de l'Union



Notice d'utilisation

Les demandes RCO introduites doivent porter sur des transactions commerciales effectivement envisagées et doivent contenir toutes les informations permettant de statuer sur la demande. Une demande doit être faite par espèce déterminée de marchandises susceptible de relever d'un seul code de nomenclature tarifaire.

La demande ainsi que les pièces jointes sont à envoyer à:

Direction des Douanes et Accises
Division Taxation & Union douanière
22, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
✉ BP 1605, L-1016 Luxembourg
☎ +352.28.18.28.18
☎ +352.28.18.92.00
@ taxud@do.etat.lu

Case 1	Le demandeur peut être, soit l'importateur ou l'exportateur concerné par la prise de décision, soit son représentant.
Case 2	À compléter uniquement si autre que demandeur.
Case 3	Spécifiez si le RCO vise l'origine préférentielle ou non-préférentielle.
Case 4(a)	Cette description doit être suffisamment précise pour permettre l'identification des marchandises (et leur classement dans la nomenclature douanière).
Case 4(b)	Code à huit chiffres de la nomenclature combinée tel qu'utilisé dans le tarif douanier d'usage.
Case 5	Si besoin, la composition des marchandises et les méthodes utilisées pour déterminer leur composition sont à indiquer. Si la nomenclature combinée prévoit des codes supplémentaires indiquant le pourcentage en poids de certains composants (matières grasses du lait, sucres, amidon ou fécule, etc.), ce pourcentage doit être clairement indiqué en vue d'être conforme aux exigences TARIC prévues pour certains produits agricoles.
Case 6	L'indication du prix sortie-usine est obligatoire si la règle de liste le prévoit.
Case 7	Il convient que le demandeur indique le pays d'origine qu'aurait la marchandise à sa connaissance.
Case 8	Veillez indiquer la règle particulière qui est considérée comme remplie et justifier comment celle-ci a été satisfaite. Si besoin, la justification d'origine doit comporter les éléments d'information portant sur les matières utilisées dans la fabrication des marchandises, leur classement tarifaire et les coûts engendrés.
Case 9	Pour illustrer le processus de transformation ou de production des produits finis, il convient d'annexer à la présente demande tout échantillon, photographie, plan, catalogue ou autre document relatif à la composition des marchandises et aux matières utilisées.
Case 10	Il convient d'indiquer si le demandeur ou le titulaire désigné a déjà fait une demande RCO pour des marchandises identiques ou similaires. Les éléments d'information se rapportant à une telle demande sont à reprendre dans la présente.
Case 11	Il convient d'indiquer si le demandeur ou le titulaire désigné est au courant de l'émission de RTC (Renseignements tarifaires contraignants) ou RCO (Renseignements contraignants en matière d'origine) pour des marchandises identiques ou similaires à celle couvertes par la présente. Si tel est le cas, veuillez indiquer la référence qui s'y rapporte.

* Éléments d'information confidentiels